



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq le dix sept juin à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du onze juin deux mille vingt cinq, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025CC7-1-2-66

OBJET : OFFICE DE TOURISME

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth (pouvoir donné à JP TERRENNE)
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à Alain ALARY)
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de Guy MERIEL)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à Bruno DOUSSON)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	: Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. FAU Eric (en remplacement de Serge BOYER)
Commune de SISTELS	: M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LE CORRE Christiane : M. LOPES Ernest : M. ZANIN Daniel (pouvoir donné à Ernest LOPES) : Mme HOHOL Elisabeth : M. ZMUDA Patrick : Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie-Christine
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. GIL Philippe : Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services de la CC2R
Mme LEZIN Marie-Josée	: Responsable du Service de Gestion – Comptable de Valence d'Agen
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial à la CC2R

Monsieur Mathieu GIL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2025CC7-1-2-66

OBJET : OFFICE DE TOURISME

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-12 relatif à l'arrêt des comptes ;

Vu le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que le compte de gestion 2024 de l'Office de Tourisme est conforme au compte administratif ;

Le Président propose donc :

- d'approuver le compte de gestion 2024 du budget Office de Tourisme, dressé par le comptable public, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,
- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver le compte de gestion 2024 du budget Office de Tourisme, dressé par le comptable public, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice,

- de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Valence d'Agen, le 17 juin 2025

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 18 juin 2025

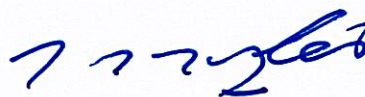
Le secrétaire de séance
Monsieur le suppléant au Maire de
BARDIGUES



Mathieu GIL



Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire 25 JUIN 2025

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 25 JUIN 2025

AR Préfecture

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 - BUDGET OFFICE DE TOURISME

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20250617- 2025CC7_1_2_66-DE
Numéro d'acte :	2025CC7_1_2_66
Date de décision :	17/06/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2025CC7-1-2-66 OFFICE DE TOURISME ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024.pdf
Fichier(s) annexes(s) :	CG_24820001600066_2024_OTI.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	25/06/2025 10:08:31
Date de réception de l'AR :	25/06/2025 10:08:52